

Convention de partenariat entre l'association culturelle LES AMIS DU PREVERT et les communes du Parc des Berges de la Souchez

ENTRE

L'association culturelle LES AMIS DU PREVERT - dont le siège est situé Mairie de HARNES, 35 rue des Fusillés - représentée par son Président, Monsieur Hervé DEGORGUE,

Ci-après dénommé « l'association »

D'UNE PART,

ET

La ville de Courrières, Place Jean Tailliez 62710 Courrières, représentée par M. Christophe PILCH, Maire

La ville de Harnes, 35 Rue des Fusillés, 62440 Harnes, représentée par M. Philippe DUQUESNOY, Maire

La ville Noyelles-sous-Lens, 17 Rue de la République, 62221 Noyelles-sous-Lens, représentée par M. Alain ROGER, Maire

La ville de Loison-sous-Lens, place du Général de Gaulle, 62218 Loison-sous-Lens, représentée par M. Daniel KRUSZKA, Maire

La ville de Fouquières-lès-Lens, 35 rue Louis Pasteur 62740 Fouquières-lès-Lens, représentée par Mme Donata HOCHART, Maire

Ci-après dénommés "les communes du Parc des Berges de la Souchez"

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

Le projet de la Chaîne des Parcs, défini par le paysagiste Michel Desvigne, associe les plus beaux espaces du territoire pour faire émerger une grande trame paysagère à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois. Fruit de la collaboration de 5 communes et de deux agglomérations (Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin), le Parc des Berges de la Souchez est la première réalisation remarquable de la Chaîne des Parcs. Le Parc des Berges de la Souchez s'étire sur une dizaine de kilomètres le long du canal de la Souchez entre Lens et la confluence avec le canal de la Deûle à Courrières.

Avec la présence de sites tels la base de plein air à Loison-sous-Lens, le marais de la Galance, les terroirs classés de Noyelles-sous-Lens, l'Espace Naturel Sensible des terroirs du marais de Fouquières-lès-Lens, le lagunage et le Bois de Florimond à Harnes, la ferme pédagogique et le parc Léo Lagrange à Courrières, ce parc constitue incontestablement un nouvel attrait touristique pour le territoire.

Ce parc, espace naturel nouveau, conçu principalement sur d'anciennes friches minières, bien qu'identifié par les populations locales, mérite aujourd'hui à pouvoir bénéficier d'une plus grande appréhension par les habitants (hors proximité) et des visiteurs dans sa globalité.

En effet, certains de ses espaces sont fréquentés par des habitués (ex : ferme pédagogique de Courrières, étang du Brochet harnésien...) mais des opérations conjointes et d'envergure doivent être poursuivies pour permettre à chacun de prendre conscience de l'étendue et des potentialités qu'offrent le parc en termes de loisirs. L'objectif de cette convention est de proposer des temps d'animation en offrant des espaces festifs et conviviaux temporaires aux habitants et aux visiteurs, favorisant ainsi la lisibilité et la notoriété du Parc des Berges de la Souchez et du territoire et promouvant la découverte de ces espaces et la mise avant de ses potentialités.

Dans ce cadre, les parties ont convenu ce qui suit :

Considérant la volonté des communes du Parc des Berges de la Souchez de promouvoir ce Parc en partenariat avec l'association culturelle «Les Amis du Prévert», la présente convention a pour but de définir les termes de cette collaboration.

Les signataires de la présente convention s'entendent et s'accordent, sur la durée de la présente convention, sur les termes suivants :

Article 1 : Objet de la convention

Les communes du Parc des Berges de la Souchez ont souhaité confier à l'association «Les Amis du Prévert» de Harnes la mission d'organisation d'un concept d'animation intitulé «Les Guinguettes du Parc des Berges de la Souchez» ayant pour objet de mettre en avant le Parc des Berges de la Souchez dans sa globalité, par le biais de moments festifs.

Les objectifs de l'action sont d'offrir une programmation culturelle en période estivale et d'investir un nouvel espace naturel pour favoriser l'appropriation de ces derniers par les publics cibles, renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

Article 2 : Modalités de mise en œuvre

L'association culturelle «Les Amis du Prévert» s'engage à :

- Organiser sur les sites prédéfinis par les communes du Parc des Berges de la Souchez, l'implantation d'une Guinguette éphémère pendant 1 week-end par ville durant la période de juillet et août 2026, permettant ainsi d'augmenter la notoriété du parc et d'offrir un espace festif et de convivialité aux habitants et aux visiteurs.

Les dates retenues sont :

- Courrières : 18 et 19 juillet 2026
 - Fouquières-Lès-Lens : 25 et 26 juillet 2026
 - Noyelles-sous-Lens : 01 et 02 août 2026
 - Loison-sous-Lens : 08 et 09 août 2025
 - Harnes : 15 et 16 août 2025
-
- Lancer un appel à projets pour recruter un opérateur de pilotage de l'action «Guinguettes du Parc des Berges de la Souchez». Il est attendu du porteur de projet de proposer un dispositif de guinguette itinérante comprenant un espace de restauration et de vente de boissons, un espace de convivialité, un espace scénique. Le porteur de projet devra proposer un programme d'animations s'adressant à un public familial. Le porteur de projet devra inscrire sa démarche dans une approche éco responsable et zéro déchet. Le porteur de projet pourra inscrire sa proposition de prestation dans une démarche de co-construction avec les habitants et acteurs locaux.
 - Solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels (CALL, CAHC, Région, Département, ...)

Chaque commune du Parc des Berges de la Souchez s'engage à mettre à disposition de l'association un site permettant l'accueil de la manifestation «Guinguettes du Parc des Berges de la Souchez» et de prendre en charge les frais liés au gardiennage et au nettoyage de son site.

Article 3 : Modalités financières

Les communes ont convenu de participer de manière équitable aux coûts engendrés pour l'organisation de la manifestation «Guinguettes du Parc des Berges de la Souchez».

Le budget de l'opération, annexé à la présente convention, s'élève à 65.000 €.

L'association s'engage à régler les différentes dépenses liées à cette manifestation et à solliciter toute aide financière auprès des partenaires institutionnels (CALL, CAHC, Région, Département, etc...)

La participation totale des communes concernées s'élève à 25.000 € et chaque commune s'engage à verser dans les caisses de l'association la somme de 5.000 €.

Il est à noter qu'en cas de non obtention des subventions visées, le budget de l'opération sera équilibré par une participation à la hausse des communes membres.

Article 4 : Communication autour du Projet

Le projet étant porté par 5 villes de la CALL et de la CAHC, il bénéficiera de l'expertise de l'Office de Tourisme Lens-Liévin qui accompagnera les villes partenaires en ingénierie et qui

déploiera une campagne de communication en utilisant les différents moyens de communication à sa disposition : campagne d’affichage, campagne de communication digitale, relations presse, flyer...

Article 4 : Durée et bilan

Cette convention est établie à compter du jour de signature jusqu’au rendu.

Fait en exemplaires

A , le

Pour l’association «Les Amis du Prévert»

Monsieur Hervé DEGORGUE, Président

Pour la ville de Courrières

Monsieur Christophe PILCH, Maire

Pour la ville de Harnes,

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire

Pour la ville de Noyelles-sous-Lens

Monsieur Alain ROGER, Maire

Pour la ville de Loison-sous-Lens

Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire

Pour la ville de Fouquières-les-Lens

Madame Donata HOCHART, Maire